

**Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 janvier 2024

**Présents** : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie MM BALLAND Jean-Michel, DUCROCQ Alain, FOUCHÉ Étienne, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

**Absents excusés** : CHAMPHOYAUX Dominique, ROBICHON Hervé

**Absent non excusé** :

**A donné pouvoir**

**Secrétaire de séance** : ETAVARD Catherine

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

**SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTÉRIMAIRES – SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 À LA CONVENTION 01/24**

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 16 février 2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

**NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL AGRI-BRUNETTE 02/24**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 15/22 du 22 février 2022, le conseil municipal a accepté de louer par convention le local AGRI-BRUNETTE comme local de stockage à l'association HOPE Association Charity Shop.

Vu la scission de l'association HOPE Association Charity Shop,

M. le Maire propose :

- de mettre un terme, au 31 janvier 2024, à la convention d'occupation avec l'association HOPE Association Charity Shop signée le 23 février 2022,
- de restituer la caution de 780 € déposée en garantie des dommages et dégâts éventuels causés au local,
- de passer une convention avec la nouvelle association HOPE 79 pour les Animaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 afin de permettre la continuité de la location. Le montant mensuel serait désormais de 800 € afin de tenir compte de l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères,
- de demander une caution de 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Maire.

Le conseil municipal décide de mettre un terme à la convention d'occupation avec l'association HOPE Association Charity Shop au 31 janvier 2024 et de restituer la caution de 780 €.

Une nouvelle convention va être signée avec l'association HOPE 79 pour les Animaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour un montant mensuel de 800 € avec une caution de 800 € (La caution sera restituée lorsqu'il sera mis un terme à cette convention).

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)  
Séance du 23 janvier 2024

**PROPOSITION D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL 03/24**

Une proposition d'achat d'un chemin rural a été reçue. Ce chemin se situe Route de la Mare au lieu-dit Chevais entre les parcelles appartenant à M. et Mme HASTINGS (parcelles cadastrées AB 25, AB 26, AB 27 et AB 28) aux 6 et 8 Route de la Mare.

Après étude du plan, le conseil accepte de vendre ce chemin rural à M. et Mme HASTINGS aux conditions suivantes :

- Les riverains, M. WILKINSON Mark, propriétaire de la parcelle AB 51, ainsi que M. HOLAS Philippe et Mme BOTTREAU Anaïs, propriétaires de la parcelle AB 29, devront être consultés afin d'obtenir leur accord pour la vente du terrain à M. et Mme HASTINGS.
- Le conseil fixe le prix de vente du chemin rural à 2 € le m<sup>2</sup> TTC.
- Les frais de géomètre pour le bornage ainsi que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de faire les démarches nécessaires et de signer tout document afférant à ce dossier.

**PROPOSITION PAR M. FLORENT PRÉ ET MME MURIELLE LACOSTE DE REVENTE À LA COMMUNE DE SON TERRAIN AU LOTISSEMENT DE LA CHAUME BOITET PARCELLE N°2 – 2 CHEMIN DES BRUYÈRES Ajournée**

**Questions et informations diverses :**

- Le conseil est d'accord pour prévoir un feu d'artifice le 14 juillet 2024
- Une journée tennis de table va être organisée le 25 février 2024 en partenariat avec l'association Étoile sportive de Clussais.
- Le don de « Pommeraie Players », section théâtre du Foyer pour Tous, sera utilisé pour l'achat d'un ou plusieurs agrès pour l'aire de jeux.
- Un nouveau numéro de rue serait à créer pour le GAEC de la Promenelle à Bellevue : « 3 route de l'Orangerie ».
- La commune n'a pas eu de retour concernant l'étude menée pour limiter la vitesse sur la route D 45.
- Le miroir près du Monument aux morts à Clussais aurait besoin d'être remplacé.

Le maire,  
Étienne FOUCHÉ

La secrétaire de séance,  
Catherine ETAVARD

N°	Objet de la délibération	PAGE
01/24	SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTÉRIMAIRES – SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 À LA CONVENTION	2024-108
02/24	NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL AGRI-BRUNETTE	2024-108
03/24	PROPOSITION D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL	2024-108
	PROPOSITION PAR M. FLORENT PRÉ ET MME MURIELLE LACOSTE DE REVENTE À LA COMMUNE DE SON TERRAIN AU LOTISSEMENT DE LA CHAUME BOITET PARCELLE N°2 – 2 CHEMIN DES BRUYÈRES Ajournée	2023-108
	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le conseil est d'accord pour prévoir un feu d'artifice le 14 juillet 2024</li><li>- Une journée tennis de table va être organisée le 25 février 2024 en partenariat avec l'association Étoile sportive de Clussais.</li><li>- Le don de « Pommeraie Players », section théâtre du Foyer pour Tous, sera utilisé pour l'achat d'un ou plusieurs agrès pour l'aire de jeux.</li><li>- Un nouveau numéro de rue serait à créer pour le GAEC de la Promenelle à Bellevue : « 3 route de l'Orangerie ».</li><li>- La commune n'a pas eu de retour concernant l'étude menée pour limiter la vitesse sur la route D 45.</li><li>- Le miroir près du Monument aux morts à Clussais aurait besoin d'être remplacé.</li></ul>	2023-109

\*NT Non transmissible